



COMMUNE DE CRANS

Conseil communal · Séance du 18 mai 2026

PROJET DE RÉSOLUTION

Résolution relative à l'élaboration d'un programme de législature 2026/2031 dans les 100 premiers jours

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans un contexte marqué par une intensification des projets communaux, une complexification des exigences cantonales et une pression croissante sur les finances publiques, il apparaît essentiel que la nouvelle Municipalité définisse, dès le début de la législature, un cadre stratégique clair, priorisé et soutenable.

Le Conseil communal de Crans, dans sa volonté d'assurer une gouvernance rigoureuse, transparente et orientée vers l'intérêt général,

invite la Municipalité :

À présenter, dans un délai de 100 jours, un programme de législature structuré, comprenant :

a. Les priorités d'investissement et de projets

incluant une hiérarchisation claire des projets communaux, en particulier ceux déjà identifiés dans les préavis et réflexions en cours, notamment :

- les infrastructures sportives et de loisirs (centre sportif, terrains, équipements),
- les projets liés aux équipements publics et bâtiments communaux,
- les aménagements liés à la mobilité et à la sécurité,
- les projets en lien avec la transition énergétique et environnementale.

Cette priorisation devra expliciter les critères retenus (urgence, impact pour la population, contraintes réglementaires, capacité financière).

b. Les principes directeurs en matière de participation intercommunale

comprenant une clarification des objectifs poursuivis par la Commune dans sa participation aux différentes associations intercommunales, incluant notamment les structures régionales (en particulier Région de Nyon / DISREN et ARSCO).

Ces principes devront notamment porter sur :

- la cohérence avec les intérêts stratégiques communaux,
- la maîtrise des engagements financiers,
- la lisibilité des prestations pour la population,
- la capacité d'influence de la Commune dans les organes décisionnels.

c. Les mesures de renforcement de l'administration communale

avec une évaluation du dimensionnement des ressources administratives (quantitatives et qualitatives) au regard :

- du volume croissant de projets à piloter,
- des exigences légales et réglementaires,
- des attentes de la population en matière de qualité de service.

Le programme devra préciser les mesures envisagées en matière d'organisation, de compétences, de priorisation des tâches et, le cas échéant, de mutualisation.

d. Les orientations en matière de relations financières avec l'État

précisant une stratégie claire concernant la conduite des discussions avec le Canton, notamment en lien avec :

- la facture sociale,
- les mécanismes de péréquation intercommunale,
- la suite à donner au litige opposant la Commune au Canton.

La Municipalité précisera les objectifs poursuivis, les marges de manœuvre identifiées ainsi que les principes qu'elle entend défendre dans ces échanges.

À inscrire ce programme dans une perspective financière soutenable

Le Conseil communal attend que ce programme de législature :

- soit articulé avec une vision financière à moyen terme,
- permette d'identifier les marges de priorisation et de phasage des investissements,
- contribue à limiter le recours à l'endettement et à toute hausse de la fiscalité non strictement nécessaire.

À assurer un suivi régulier auprès du Conseil communal

La Municipalité est invitée à présenter un état d'avancement périodique du programme de législature, permettant au Conseil communal d'exercer pleinement son rôle de pilotage et de contrôle.

Conclusion

Par cette résolution, le Conseil communal affirme sa volonté de disposer, dès le début de la législature, d'une vision claire, structurée et financièrement maîtrisée de l'action publique, condition indispensable à la qualité des projets réalisés au service de la population.

Signataires de la présente résolution :

| | |
|---|--|
| <input type="radio"/> Jean Marc Filistorf | <input type="radio"/> Boris Lerch |
| <input type="radio"/> Lars Kermode | <input type="radio"/> Yves Creteigny |
| <input type="radio"/> Cédric Aeschlimann | <input type="radio"/> Carlos Motta |
| <input type="radio"/> Karine Beinaert | <input type="radio"/> Alexandre Gaiani |

Fait à Crans, le 18 mai 2026

